

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Électromécanicien	9302	Entretien/Réparation

Section 2 – Sommaire de la fonction

Exécuter des travaux comportant l'installation, la vérification, la réparation, l'entretien et l'ajustement de précision sur de la machinerie ou de l'équipement mécanique tels que les systèmes de ventilation et de pompage, ainsi que de l'équipement mécanique/électrique tels que les portes carcérales. Assurer le bon fonctionnement, la gestion et la programmation des automates programmables qui contrôlent l'ensemble des portes carcérales.

Section 3 – Description des tâches

1. Diagnostique les défauts des systèmes de gestion de contrôle des portes carcérales, analyse la situation et consulte les plans. Recommande différentes alternatives et après approbation, modifie ou implante la proposition retenue.
 2. Lit, interprète, annote et modifie les plans, diagrammes et schémas de contrôles. Analyse et modifie, après consultation et autorisation, la programmation des automates de gestion des portes. Se coordonne avec le client et les différents corps de métier et participe, au besoin, à des réunions de coordination de projets de construction.
 3. Installe, vérifie, entretient, calibre et répare les différentes composantes mécaniques, électriques, électroniques et pneumatiques des systèmes de portes carcérales, ainsi que des automates programmables. Effectue des travaux de serrurerie carcérale.
- Exécute les travaux d'entretien préventif et de lubrification sur des équipements mécanique/électrique de ventilation, chauffage et de climatisation, pompes, valves et coussinets, selon les règles du métier. Fait ses recommandations pour maintenir à jour le système d'entretien préventif.
5. Installe, vérifie, répare, modifie, balance, aligne, étalonne les composantes des systèmes de ventilation, chauffage, refroidissement ainsi que des accessoires de la machinerie, tels que portes automatiques, système de levage, installation hydraulique. Change, au besoin, les paliers de roulement, les coussinets, les poulies, les engrenages, les courroies, etc.
 6. Démonte les équipements, pièces et composantes et effectue des travaux de mécanique, de soudure à l'acétylène et à l'électricité, d'ajustement, d'assemblage et d'usinage en atelier. Remonte les équipements en place, en effectue la mise en fonction et l'étalonnage.
 7. Vérifie avec les instruments et les logiciels appropriés, les conditions opérationnelles sécuritaires des équipements et systèmes. Effectue les tests requis et prend les lectures nécessaires.
 8. Prépare les réquisitions de matériel en spécifiant les caractéristiques techniques et voit à se procurer le matériel. Consulte différents catalogues, brochures et documents techniques en vue d'effectuer ses commandes. Maintient l'inventaire des pièces de rechange des équipements spécifiquement carcérales.
 9. Transporte, manipule, règle et utilise l'équipement, l'outillage et les matériaux appropriés. Voit à l'entretien de ceux-ci et voit à la propreté des lieux de travail.
 10. Travaille conjointement avec différents corps de métier tels que le technicien en instrumentation et contrôle sur l'entretien des compresseurs d'air, le mécanicien de machines fixes à l'entretien de la chaufferie, les électriciens, etc.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Électromécanicien	9302	Entretien/Réparation

Section 3 – Description des tâches (suite)

12. Conduit et opère un véhicule automobile, une trottinette et au besoin, une nacelle. Installe ou voit à l'installation des échafauds, échelles et palans.
13. Signale verbalement et par écrit à son supérieur, toute anomalie ou défectuosité constatée et prend, si requis, les mesures pour y remédier

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	3	4	3	3	3	3	3	3	1	3	7	3	4		
	135	80	30	22	48	49	60	37	13	24	26	84	32	640	7

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Clair Hagnon</i>		2011-01-26